



Projet DSN

Organismes Complémentaires



13 juin 2016



- ❑ Le sigle « OC » (Organismes Complémentaires) utilisé dans cette présentation :
 - couvre le périmètre des Institutions de Prévoyance relevant du CTIP, des Sociétés d'assurance relevant de la FFSA et des Mutuelles relevant de la FNMF (souvent intitulés aussi « Organismes de Prévoyance »),
 - concerne les contrats de prévoyance, complémentaire santé et retraite supplémentaire qu'ils proposent.

- ❑ Les spécificités de la DSN pour les OC ont déjà fait l'objet d'une présentation détaillée auprès des éditeurs de logiciel, le 01/04/2015, et de plusieurs documents de référence.

Nous proposons seulement ici une synthèse de ces informations, et de la documentation disponible à ce jour.





- ❑ En DSN phase 2, les OC reçoivent seulement les informations liées aux mouvements de personnel, permettant notamment de substituer les formulaires de radiation.

- ❑ En DSN phase 3, les OC recevront aussi l'ensemble des données leur permettant de gérer le recouvrement des cotisations (données nominatives et données de paiement) :
 - ces données permettront de remplacer plusieurs déclarations majeures exploitées par nos organismes (DUCS-EFI et DUCS-EDI, bordereaux d'appel de cotisations, déclarations annuelles DADSU)

 - La substitution conjointe de la DADSU et de la DUCS impose à nos organismes de s'appuyer sur les données nominatives de la DSN, et non sur des données agrégées comme le font les Urssaf depuis la phase 2.



La fiche de paramétrage OC



- ❑ La fourniture de paramètres au déclarant est une condition indispensable au démarrage de la phase 3 pour les OC.

- ❑ La fiche de paramétrage DSN OC s'inspire de la fiche de paramétrage DADSU des sociétés d'assurance, et de l'amorçage net-DUCS (mode EFI) des institutions de prévoyance. Elle contient les données nécessaires au déclarant pour :
 - affilier correctement les salariés de l'entreprise sur les contrats prévoyance dans son système de paie
 - calculer correctement les cotisations prévoyance de chaque salarié et de son ou ses établissements (le cas échéant)
 - produire des DSN comportant toutes les données requises pour leur traitement par les OC, et éventuellement contrôler leur contenu

- ❑ Son format unifié (XML) est directement exploitable par les éditeurs :
 - pour aider le déclarant à effectuer le paramétrage de son logiciel de paie (listes déroulantes des valeurs possibles ...), et éviter les erreurs de saisie ou les incohérences
 - pour effectuer des contrôles plus ou moins étendus, de la simple identification des contrats jusqu'à la vérification des paramètres de calcul ou d'affiliation



La fiche de paramétrage OC



- ❑ Un déclarant peut accéder à sa ou ses fiches de paramétrage OC, en format natif XML ou format imprimable PDF :
 - en mode manuel, via le tableau de bord du point de dépôt DSN (services complémentaires → accéder aux fiches de paramétrage)
 - en mode API / MtoM, par deux services dédiés (recherche et téléchargement, cf. guide d'utilisation de l'API disponible sur DSN-info)

- ❑ Les services d'accès aux fiches de paramétrage sont disponibles sur l'environnement de production phase 2, ainsi que sur l'environnement pilote phase 3.

- ❑ La mise à disposition d'une fiche de paramétrage OC :
 - est automatique pour les entreprises déclarant elles-mêmes en DSN
 - impose, pour les tiers-déclarants, le dépôt préalable de déclarations DSN de test permettant d'initialiser les liens déclarant / déclaré

- ❑ Un dispositif permettant d'informer automatiquement les déclarants de la mise à disposition de fiches nouvelles ou mises à jour a été prévu.





□ Documentation de référence disponible :

- Présentation détaillée de la fiche de paramétrage OC
(*Paramétrage-DSN-OC-2015-11-03.pdf*)
- Présentation de la solution de mise à disposition des fiches de paramétrage
(*ParamétrageOC-DSN-CircuitsDistribution-v1.9.pdf*)
- Spécifications détaillées de la fiche de paramétrage en version 1.3.6
(*Fiche-Paramétrage-DSN-OC-R1.3.6.pdf*)
- Schéma XSD de la fiche de paramétrage en version 1.3.6
(*FICHE-PARAM-DSN-OC-R1.3.6.xsd*)
- Exemples de fiches XML ...



Les données OC de la DSN phase 3



- ❑ Construit sur une logique « communautaire », le modèle de données DSN ne fait plus appel, comme en DADSU, à des structures spécifiques réservées à tel ou tel organisme (cf. structures dédiées S42, S44, S45, S47, S49 ... de la DADSU).
- ❑ Il en est de même pour les rubriques de chaque structure (devenue un « bloc » dans la terminologie DSN), partagées pour la plupart entre différents organismes.
- ❑ Les besoins « métier » des différents organismes restant inchangés, il importe que les éditeurs et déclarants soient précisément informés du détail des données et valeurs de codes attendues par chaque récepteur.
- ❑ Concernant les OC, les consignes de base figurent dans le cahier technique P3, mais font l'objet de deux documents complémentaires indispensables :
 - Modélisation des données Phase 3 pour les Organismes Complémentaires (DSN-Données Phase3-OC-11-02-2016-V1.6.pdf)
 - Paiement des cotisations aux Organismes Complémentaires en phase 3 (DSN-Paiement Phase3-OC-11-12-2015-V1.3.pdf)



Les données OC de la DSN phase 3



- ❑ En DSN, la cohérence de plusieurs données majeures n'est pas assurée par la hiérarchie des blocs, mais par des « identifiants techniques » qui constituent des pointeurs internes à la déclaration.

- ❑ La modélisation des données nominatives OC de la DSN, et leur transmission à nos organismes, reposent notamment sur :
 - Les données d'adhésion décrivant un contrat OC (bloc 15 : référence contrat, code organisme, code délégataire de gestion ...)
 - Les données d'affiliation décrivant le rattachement d'un salarié à un contrat OC (bloc 70 : code population, code option ...)
 - Les bases assujetties de code type 31 (blocs 78, 79 et 81 : pour chaque contrat OC, éléments de calcul de la cotisation et cotisation individuelle)
 - Les liens établis entre l'adhésion (15) et l'affiliation OC (70) par un « Identifiant technique adhésion »
 - Les liens établis entre l'affiliation (70) et les bases de cotisation OC (78) par un « Identifiant technique affiliation » (et par filiation entre l'affiliation 70 et le contrat de travail 40)
 - Les liens établis entre le Contrat de travail (40) et les Rémunérations (51), les Primes (52) ou les Anciennetés (86), par un « Numéro de contrat (de travail) »



Les données de paiement OC en phase 3



- ❑ Le ou les blocs Versement organisme de protection sociale (20) permettent à l'entreprise de déclarer les informations relatives au paiement de ses cotisations individuelles et de ses cotisations établissement.
- ❑ Un ou plusieurs blocs Versement 20 peuvent être présents dans la DSN pour chaque organisme en fonction de la fréquence des paiements.
 - Pour les OC, un ou plusieurs blocs 55 (fils du bloc 20) doivent contenir la ventilation du montant versé, par période d'affectation, par référence contrat et si nécessaire par code population.
- ❑ Le passage en DSN n'emporte aucune conséquence :
 - sur le rythme de paiement des cotisations OC (le plus souvent trimestriel)
 - sur les modalités de paiement (la DSN permettant toutefois de faciliter un paiement dématérialisé de type télé-règlement)
- ❑ Des modalités de paiement groupé par établissements, contrats, populations ... sont prévues, via la donnée « SIRET payeur » du bloc versement 20
- ❑ Une référence de paiement standard est proposée par l'ensemble des OC :
 - <SIRET payeur>-<Échéance>
[-<Fraction>][/<Réf. contrat grp contrats>][+<Code pop. ou grp pop.>]



Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC



- ❑ Le CRM permet aux OC de rendre compte au déclarant de la réception et du traitement de la DSN. Son format (XML) est partagé par l'ensemble des OC.
- ❑ Un déclarant peut accéder à son CRM, en format natif XML (ou format PDF ou affichage HTML selon les OC) :
 - en mode manuel, via le tableau de bord du point de dépôt DSN (transmission aux organismes → accéder aux bilans complémentaires)
 - en mode API / MtoM, par deux services dédiés (recherche et téléchargement des retours, de type 51 pour les OC, cf. guide d'utilisation de l'API disponible sur DSN-info)
- ❑ Le CRM retourné peut être de type 1 (accusé de réception), 2 (retour métier synthétique - OK ou KO et motif de la ou des anomalies rencontrées), ou 3 (compte-rendu détaillé).
 - Un OC peut émettre rapidement un CRM de type 1 puis, après la date d'échéance, émettre un CRM de type 2 ou 3



Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC



- ❑ Le CRM produit par nos organismes est de format « P1/P2 » (en voie d'abandon) ou « P2/P3 », ce deuxième format étant sensiblement enrichi pour le support de la phase 3 (mais néanmoins compatible phase 2).

- ❑ Pour chaque retour métier produit dans le CRM P2/P3 peuvent être décrits :
 - le type de retour (erreur bloquante ou information non bloquante),
 - Le libellé descriptif du retour,
 - la donnée ayant « déclenché » le retour (rubrique, valeur),
 - les données de « contexte » du retour (données descriptives du salarié concerné, de son contrat de travail, de son affiliation ...),
 - les données corrigées ou attendues (dans le cas de données absentes).

- ❑ Le code retour métier est codifié sous la forme « SXXXNN », avec S = E (Erreur) ou I (Information), XXX = domaine du retour, incluant un domaine EVT pour les événements détectés dans la déclaration. Par exemple :
 - EADH02 Référence Contrat de l'adhésion erronée
 - ECIN05 Composant base assujettie manquant
 - IEVT07 Radiation prise en compte suite à fin de contrat



Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC



□ Documentation de référence disponible :

- Présentation générale du CRM OC P2/P3
(*DSN-CRM-OC-Phase2-3-02-06-2016.pdf*)
- Spécifications détaillées du CRM OC P2/P3 en version 1.1.3
(*CRM-DSN-OC-P3-V1.1.3.pdf*)
- Schéma XSD du CRM OC P2/P3 en version 1.1.3
(*CRM-DSN-OC-P3-V1.1.3.xsd*)
- Exemples de CRM XML ...



Les Organismes Complémentaires en DSN



❑ Serveur de nomenclatures GIP-MDS

<https://www.net-entreprises.fr/html/nomenclatures-dsn-p2v1.htm>

<https://www.net-entreprises.fr/html/nomenclatures-dsn-p3v1.htm>

- Table PREV : codes institutions de prévoyance (P9999)
- Table MUT : codes mutuelles (999999999)
- Table ASSU : codes sociétés d'assurance (Axxxxx)
- Tables DLGPREV, DLGMUT, DLGASSU : code délégués de gestion autorisés pour les IP, mutuelles et sociétés d'assurance (Dxxxxx ou Gxxxxx)

❑ INFO DSN

(informations plus détaillées incluant des données de contact OC)

➤ <http://www.dsn-info.fr/documentation/codes-dsn-institutions-de-prevoyance.pdf>

➤ <http://www.dsn-info.fr/documentation/liste-mutuelles-dsn.pdf>

➤ <http://www.dsn-info.fr/documentation/liste-dsn-societes-assurances.pdf>

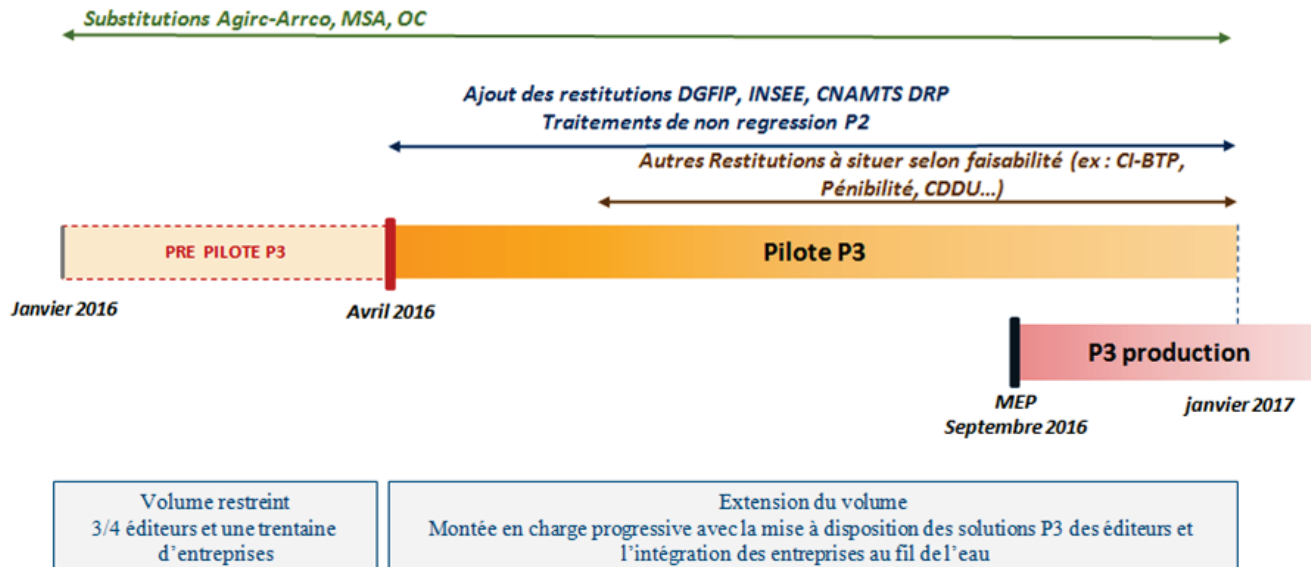


Le Pilote DSN phase 3



- Un pilote DSN phase 3 est engagé depuis janvier 2016, auquel participent les OC.

Macro planning Pilote P3



- Une liste d'institutions, mutuelles, sociétés d'assurance et délégataires de gestion en capacité de supporter le pilote P3 est disponible sur le site DSN-INFO.





- ❑ Le support DSN « métier » (niveau 3) est assuré au sein de chaque organisme complémentaire concerné.

- ❑ Le CTIP, la FNMF et la FFSA proposent des adresses de contact génériques, réservées aux questions DSN de nature générale :
 - dsn@ctip.asso.fr
 - svp.dadsu.dsn@mutualite.fr
 - support@dsn-assurance.fr

NB :

Tous les documents de référence cités dans cette présentation sont disponibles sur le site DSN-INFO, dans la bibliothèque DSN (Focus métier / Prévoyance, Santé, Retraite supplémentaire) à l'adresse ci-dessous :

- <http://dsn-info.custhelp.com/app/doc/list/p/237>

Certains de ces documents sont aussi proposés en lien dans le « Guide d'implémentation de l'API » disponible sur le site DSN-INFO.

